

## CE NE SONT PAS LES CHOMEURS QU'IL FAUT VIRER, C'EST LE LIBERALISME QU'IL FAUT ERADIQUER !

Les mesures du gouvernement Villepin, Sarkhozy, Chirac, aggravent les politiques libérales porteuses de chômage et d'insécurité sociale.

Pour eux et le MEDEF, ce sont les "rigidités" du code du travail qui seraient un frein à l'embauche.

Aux ordres du patronat, ce gouvernement lui offre le contrat nouvelle embauche et de nouvelles exonérations; il fait la guerre aux chômeurs et poursuit la déconstruction du droit social.

*Depuis vingt ans ces politiques n'ont jamais fait reculer le chômage de masse.*

### Le libéralisme c'est l'insécurité sociale

Les pratiques libérales visent à rendre le facteur travail aussi "liquide" que les actifs financiers.

Achat, revente, dividendes exorbitants aux actionnaires, le capital financier évite ainsi des trésoreries trop importantes et minimise ces risques en diversifiant ses placements.

**Son but est d'obtenir la même flexibilité du rapport salarial et de faire sauter toutes les procédures et les droits sociaux favorables aux salarié(e)s.**



En quinze ans, on a assisté à une déréglementation du droit social, à la déconstruction du contrat de travail et des procédures collectives. Le contrat nouvelle embauche en est le dernier avatar. Avec ce dernier cadeau, les employeurs n'auront plus à payer les licenciements, la prime de précarité, et pourront jouer sur une rotation permanente des salariés qui n'auront pas intérêt à revendiquer quoi que ce soit.

Les entreprises et les actionnaires sont les premiers responsables du chômage et de la précarité mais se sont de fait les salariés et les chômeurs qui financent les mesures gouvernementales via les primes à l'emploi et les crédits d'impôts, les exonérations patronales multiples. Sans parler des intérêts de la dette empruntée par l'Etat à ceux-là même qui bénéficient d'une fiscalité avantageuse, creusant de surcroît le déficit budgétaire, au détriment des services publics notamment.

## L'absurdité économique du libéralisme

Dès les années 1980, le patronat s'attaque au concept de continuité du contrat de travail par l'obtention de mesures incitatives de contournement du CDI : élargissement des CDD en 1986, allègement des cotisations sociales pour le temps partiel, flexibilité accrue (y compris par le recours plus libre aux licenciements collectifs).

Or, même l'OCDE doit reconnaître que les effets de ces restructurations des marchés du travail ne sont pas probants voire accentuent la dualité du marché du travail, rejetant nombre d'individus dans la précarité notamment les femmes et les jeunes.

***Il est économiquement faux de penser qu'il est possible de résorber le chômage de masse par une déréglementation sociale :***

- Au mieux les tenants de cette théorie pourront pavoiser parce que le taux de chômage sera passé en dessous de la barre des 10 %. Mais l'on ne réussira pas à descendre sous les 5 % ni a fortiori à revenir au plein emploi.
- Au pire, on réalisera un transfert massif de chômeurs vers la catégorie de "travailleurs pauvres", c'est-à-dire la grande précarité laborieuse, déjà bien installée.

En réalité, les grandes entreprises n'embauchent que lorsque les perspectives de croissance leur sont favorables, et par ailleurs, en tant que donneurs d'ordre de nombre de PME,

elles font pression sur ces dernières pour qu'elles baissent leurs prix de vente, pour protéger ainsi leur marge de profits.

La croissance des unes se fait au détriment de la croissance des autres, au gré des prises de part de marché, c'est cela la loi de la concurrence capitaliste !

*L'INSEE ne dit pas autre chose :*

*" L'augmentation de l'emploi dans une entreprise est presque toujours compensée par une diminution dans une autre entreprise appartenant au même secteur d'activité".*

Soit, il y a reprise économique et les mesures incitatives de déréglementation ne changent rien à la décision des entreprises de recruter soit, il y a crise et les recrutements des uns compensent les licenciements des autres.



## Les faux modèles

Les libéraux évoquent souvent les soit disant modèles plus "performants" d'autres pays européens. Aucunement gênés par les contradictions, ils évoquent aussi bien le modèle britannique que le modèle nordique. Les termes de la comparaison sont faussés car ils occultent la réalité.

***Le bilan de l'UE n'est pas brillant avec ces 20 millions de chômeurs auxquels s'ajoutent ses milliers de "stagiaires" parqués, de préretraités, d'invalides, de femmes contraintes au temps partiel.***

L'évolution du marché du travail en France, en Espagne, au Royaume Uni ou, encore au Danemark, fait apparaître des différences beaucoup plus complexes que les commentateurs politiques ne le laissent supposer. Ils confondent baisse du chômage et capacité à créer des emplois. Entre 1994 et 2004, la France a créé 2,3 millions d'emplois, soit une progression de 10,5 %. Au Royaume Uni celle-ci n'a progressé que de 11 % malgré une croissance supérieure de 0,8 points par an sur cette même période (par ailleurs, la moitié des emplois créés depuis cinq ans l'ont été dans les services publics et le pouvoir d'achat du salaire augmente plus vite qu'en France), et au Danemark, la progression a été de 6,2%.

Dans ces deux pays, la population active a été contenue par des mesures de préretraites, de stages de formation ou encore de désincitation des chômeurs à s'inscrire. En France, au contraire, la population active a augmenté plus vite que la population en âge de travailler (8,4 % contre 3,1 %). Le taux de chômage ne baisse donc pas en fonction d'un plus grand dynamisme de l'emploi mais plutôt selon le traitement "social" des chômeurs dont l'impact sur les statistiques officielles n'est pas fortuit.

Ce qui intéresse les libéraux dans le modèle danois de flex-sécurité, c'est principalement les facilités de licencier et non pas les mesures sociales alimentées par des prélèvements obligatoires représentant 50 % du PIB (contre 45 % en France) et le taux de remplacement de l'indemnité de 90 %, non dégressive pendant quatre ans jusqu'à un salaire de 27 000 Euros.

Les taux de pauvreté (% d'individus ayant un revenu inférieur au revenu médian) du Royaume Uni et de l'Espagne sont proches alors que le taux français est inférieur.

En prenant les indices de protection de l'emploi définis par l'OCDE (durée du préavis de licenciement, indemnités générales de licenciement, définition du licenciement

injuste, indemnités pour licenciement injuste, durée de la procédure de licenciement et possibilités de réintégration) on constate que pour nombre de pays de l'UE, plus le taux de protection de l'emploi pour les CDI est élevé, plus la proportion d'employés en CDD est grande. Les employeurs manifestent ainsi le refus de leur responsabilité "sociale" face au droit à l'emploi.

***Les dépenses pour l'emploi rapportées au nombre de chômeurs représentent environ 100 % du PIB par tête au Danemark, 150 % aux Pays-Bas, et 60 % en Suède alors qu'en France elles représentent 38 % et au Royaume-Uni 15 %.***

Quant à l'impact des systèmes d'indemnisation du chômage et des politiques de l'emploi sur les marchés du travail européens, de plus en plus dégradés depuis 1997, date des premières mesures des stratégies européennes de l'emploi, il est clairement négatif au regard d'un objectif de plein emploi. Ces politiques libérales nient les constats économiques élémentaires : quand la croissance est élevée, le taux de chômage recule; quand la "modération" salariale sévit, la croissance est moindre et crée moins d'emplois. Même au Royaume-Uni libéral, le pouvoir d'achat a augmenté plus vite (2,1 % par an) que dans l'Union Européenne (1,0 %) ou qu'en France (0,3 %).

## **Etat et UNEDIC, mains dans la main contre les chômeurs**

Une circulaire du 19 septembre 2005 précise les sanctions contre les chômeurs en cas de refus d'emploi. Celles-ci iront d'une réduction de 20 % des allocations au premier refus à la suppression totale au troisième refus. Les pouvoirs publics devançant les désirs du MEDEF qui se prépare lors de la renégociation UNEDIC, avant la fin de l'année, à faire payer aux chômeurs la situation sociale dont ils ne sont aucunement responsables. C'est près d'un tiers des salariés du privé qui passent par la case assedic. Le faible niveau de garantie de revenu, combiné aux contrôles et sanctions toujours renforcés, visent à pousser les chômeurs à accepter n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions.

### **Une économie au service des besoins sociaux, un débat public nécessaire**

**Santé, éducation, aide aux personnes âgées, logement, économies d'énergie, transports collectifs, devraient être les priorités sociales et seraient créatrices d'emplois.**

**Au lieu d'une économie au profit du capital financier et des actionnaires, il faudrait au contraire privilégier l'augmentation des salaires, la revalorisation du SMIC et des minimas sociaux.**

**Au lieu de vouloir revenir sur les 35 heures, il s'agirait de poursuivre la RTT vers les 32 heures pour toutes et tous, sans intensification du travail, sans perte des salaires et avec embauches correspondantes.**

**Au lieu de généraliser la précarité et la flexibilité, on pourrait imaginer une véritable sécurité sociale professionnelle qui instaure une continuité des droits sociaux, et rend effectif le droit à l'emploi.**

**Cela pourrait passer par l'adoption d'une loi obligeant le patronat, comme débiteur collectif de ce droit à l'emploi, à reclasser les salariés dans l'entreprise, le groupe ou, de manière transitoire, à maintenir leurs salaires, via un fonds social auquel tous les employeurs cotiseraient.**

***Une logique autre que libérale est possible et souhaitable, le résultat du référendum européen du 29 mai dernier a exprimé cette conviction.***

***Poursuivons la réflexion pour imposer des alternatives.***